



Avis de Soutenance

Monsieur Jordan PUISSANT

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

Le Pouvoir fiscal du Parlement sous la Ve République. Contribution à l'étude de la gouvernance fiscale de l'État

dirigés par Monsieur Vincent DUSSART

Soutenance prévue le **mercredi 08 décembre 2021 à 14h00**

Lieu : Université Toulouse 1 Capitole

2, Rue du Doyen Gabriel Marty 31042 Toulouse Cedex 9

Salle des thèses

Composition du jury proposé

M. Vincent DUSSART	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. Xavier CABANNES	Université de Paris	Rapporteur
M. Aurélien BAUDU	Université de Lille	Rapporteur
M. Martin COLLET	Université Paris II Panthéon-Assas	Examineur
Mme Wanda MASTOR	Université Toulouse 1 Capitole	Examinatrice
Mme Marie-Christine ESCLASSAN	Université de Paris 1	Examinatrice

Mots-clés : Licence, Liberté, Ordre public, Droits de l'Homme, Consubstantialité de l'ordre et de la liberté, Moyens du maintien de l'ordre

Résumé :

En 1789, la liberté est tout à la fois un bienfait à proclamer et à défendre. Dans la période constituante, précédant l'affermissement constitutionnel des pouvoirs, les représentants de la Nation ambitionnent de définir les droits de l'Homme pour régénérer l'ordre social et politique, mais également protéger l'ordre public. Dans cette optique, ils pensent les fonctions et limites des libertés nouvelles à partir de la notion de licence. Héritée des discours philosophiques et juridiques d'Ancien Régime, cette dénomination permet de définir la liberté, en la distinguant des abus qui peuvent en être faits, mais également de justifier la contrainte légale. Néanmoins, lorsque la liberté est traduite en droits matériels, les usages de la licence se font moins consensuels et dessinent des lignes de clivages à l'Assemblée nationale. Pour la tendance réformiste, elle prouve tacitement que la liberté et l'ordre sont consubstantiels. Elle sert ainsi les discours qui voient dans la restauration des droits un moyen de fonder un véritable ordre public, capable de pacifier effectivement la société. Pour la tendance conservatrice, la licence contribue à imputer les troubles révolutionnaires à la proclamation des droits de l'Homme et du citoyen. Sur ce fondement, les droits de 1789 sont réduits à n'être que des principes métaphysiques et abstraits, en tous points impolitiques. Entre ces deux lectures, l'œuvre législative des constituants oscille et recherche les moyens de faire advenir le projet libéral révolutionnaire, tout en réprimant les désordres de l'ordre transitoire. La licence, dans les débats et les décrets de l'Assemblée nationale constituante, éclaire ainsi la complexité des relations politiques et juridiques entre liberté et ordre public, au moment où la Révolution reste à faire.